

---

## Calculs

**Numéro d'inventaire** : 2015.8.2780

**Type de document** : travail d'élève

**Période de création** : 1er quart 20e siècle

**Date de création** : 1914 (entre) / 1915 (et)

**Matériau(x) et technique(s)** : papier, papier cartonné

**Description** : Cahier agrafé, couverture avec motif réticulé brun sur fond bleu, dos papier vernis rouge. Réglure lignage simple 8 mm avec marge, encre noire.

**Mesures** : hauteur : 22 cm ; largeur : 17 cm

**Notes** : Cahier de cours sur la méthode des parties aliquotes (nombre exact de fois), méthode des diviseurs fixes, lettre de voiture, warrant et récépissé, factures simples et d'expédition. Sur les dernières pages du cahier, calculs, sténographie ainsi qu'un tableau de données.

**Mots-clés** : Disciplines techniques et professionnelles

**Filière** : Post-élémentaire

**Autres descriptions** : Nombre de pages : Non paginé

Commentaire pagination : 19 p. manuscrites sur 34 p.

Langue : Français

# Calculs

2 Octobre 1914

## Méthode de parties aliquotes

On appelle parties aliquotes d'un nombre une quantité qui est contenue dans une autre un nombre exact de fois donc partie aliquote est tout multiple tout synonymes aussi.

2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10 sont des parties aliquotes de 360.

L'année commerciale compte justement 360 jours tous les mois étant de 30 jours. Les commerçants ayant observé que parmi les nombres parties aliquotes de 360 figurent presque tous les taux adoptés dans le commerce, on profite de cette circonstance pour établir une méthode rapide afin de calculer l'intérêt ou l'écompte de sommes données. Ils ont fait le raisonnement suivant, applicable à tout les taux

100 <sup>fr</sup> p. rap. ...	6 <sup>fr</sup>	mettent	360 jours
1, - - - - -	1 <sup>fr</sup>	"	6 fois moins de temps ou
			$\frac{360}{6} = 60 \text{ j.}$

Or l'intérêt 1<sup>fr</sup> est la  $\frac{1}{100}$  partie<sup>6</sup> du capital 100<sup>fr</sup> dont :

100<sup>fr</sup> placés à 6% pendant 60 j. rapportent leur centième partie; mais ce qui est vrai pour 100<sup>fr</sup> l'est pour